

Unedic : les intermittents et l'intérim plombent les comptes

Le régime des intermittents du spectacle a dégagé un déficit de 1 milliard d'euros l'an dernier, et celui des intérimaires de 1,5 milliard. La convention qui régit l'Unedic arrive normalement à échéance fin 2013. Mais elle pourrait être renégociée avant.

Toute panne de croissance rogne l'équilibre financier de l'assurance-chômage par les deux bouts : les dépenses d'indemnisation grimpent et les recettes de cotisation plongent. L'effet de ciseaux a joué à plein l'an dernier, provoquant un déficit de 2,47 milliards d'euros au 31 décembre 2011, selon les comptes certifiés présentés hier au conseil d'administration de l'Unedic. Et cela ne va pas s'améliorer.

Les prévisions que l'Unedic a publiées le mois dernier (« Les Echos » du 18 mai) sont jugées « *préoccupantes* » par tous les partenaires sociaux, a souligné le président du régime paritaire, Jean-François Pilliard, délégué général de l'UIMM. De 11 milliards d'euros à la fin de l'an dernier, l'endettement de l'Unedic va grimper à 14 milliards d'euros fin 2012 et à plus de 18 milliards d'euros fin 2013, soit 58 % d'une année de collecte de cotisations, lorsque la convention d'assurance-chômage arrivera à son terme.

Tiendra-t-elle jusque-là ? Le directeur général de l'Unedic, Vincent Destival, a souligné l'absence de difficultés du régime à emprunter sur les marchés. « *La bonne nouvelle, c'est que l'on a réalisé un premier semestre extrêmement positif sur nos émissions obligataires* », a-t-il noté, annonçant avoir levé depuis le début de l'année 6,5 milliards d'euros à un taux assez bas et sans difficulté. Mais le contexte est évidemment fragile. Interrogé sur l'éventuel avancement de l'ouverture des négociations sur l'assurance-chômage, Jean-François Pilliard s'est refusé à trancher. Mais il a annoncé que l'Unedic allait travailler à « *prendre les dispositions pour préparer les processus de décision* ». Elle présentera aux partenaires sociaux, en fin d'année, des prévisions « *à moyen et long terme* » sur l'évolution du régime. « *Prendre des décisions autres que d'ajustement nécessite des projections à long terme* », a-t-il ajouté, rappelant la tenue de la conférence sociale les 9 et 10 juillet.

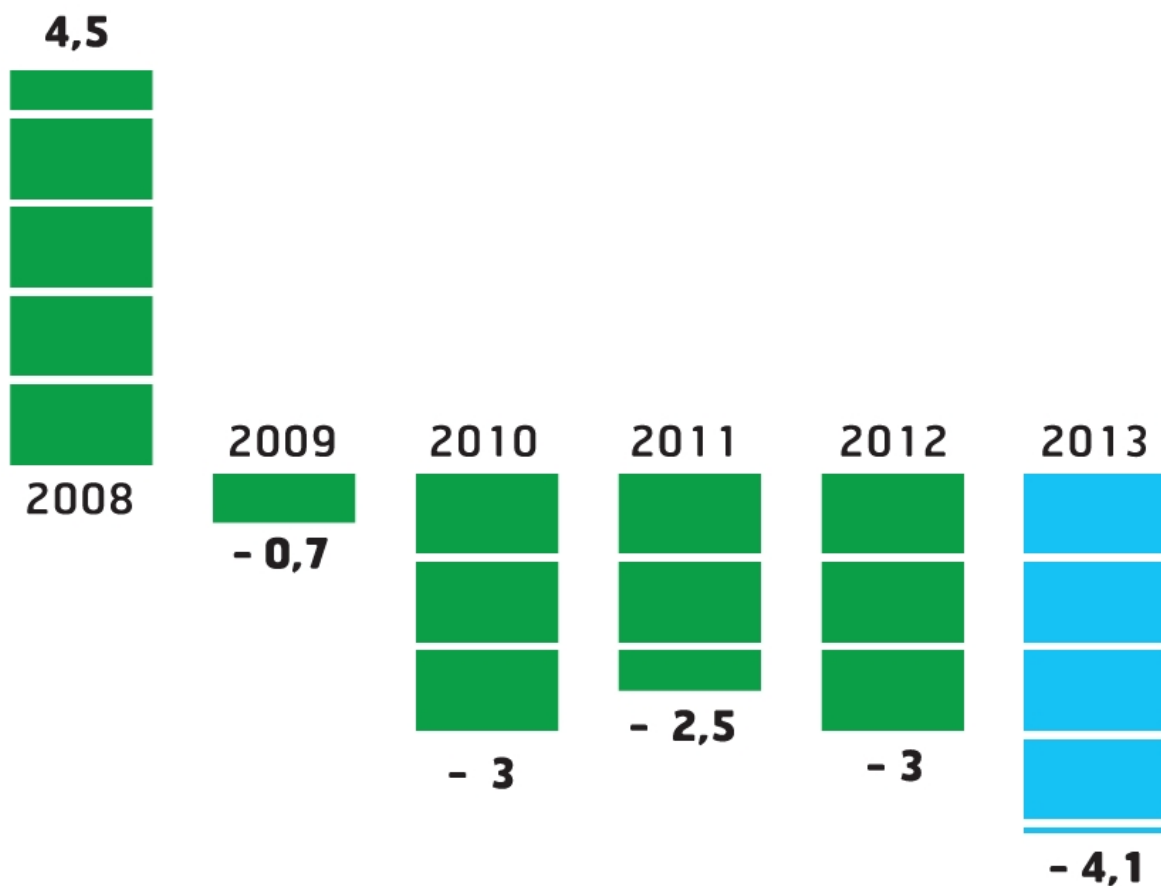
Future négociation

Les comptes 2011 du régime donnent déjà matière à réflexion. Un document transmis par l'Unedic aux partenaires sociaux mais non diffusé, dont « Les Echos » ont obtenu copie, montrent que, à eux seuls, deux régimes particuliers ont réalisé la quasi-totalité du déficit du régime l'an dernier. Le régime des intermittents du spectacle, régi par les fameuses annexes 8 et 10 de la convention d'assurance-chômage, présente encore un déficit de 1,01 milliard d'euros l'an dernier (lire aussi en page 10). Celui des intérimaires a, lui, été déficitaire de 1,494 milliard d'euros en 2011. Le délégué général du patronat de l'intérim, François Roux, souligne que les deux régimes n'ont rien à voir car celui des intérimaires n'est pas fermé : il verse des droits acquis parfois sur des contrats en CDD ou en CDI. Et il concerne 3,5 fois plus de chômeurs. Il n'empêche que contrats précaires et intermittents seront certainement tous deux au programme de la future négociation.

LEILA DE COMARMOND

LES COMPTES DE L'UNEDIC

EN MILLIARDS D'EUROS



IDÉ / SOURCE : UNEDIC

Tous droits réservés - Les Echos 2014